

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 2284**présenté par
M. Boudié
-----**ARTICLE 1ER H**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à la décision de refus »

les mots :

« au refus d'admission au séjour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.